



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation présentée par l'EARL DE LA FLEURIERE
pour la modification du plan d'épandage et l'extension d'un élevage porcin
situé au lieu-dit « Les Huppinières » sur le territoire de la commune de
SAINT-MICHEL-CHAVAIGNES**

Par arrêté n°2014217-0011 du 5 août 2014 préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par l'EARL DE LA FLEURIERE - pour la modification du plan d'épandage et l'extension d'un élevage porcin, se situant «Les Huppinières» sur le territoire de la commune de **SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES**.

Le dossier sera déposé pendant 32 jours, du 2 septembre 2014 au 3 octobre 2014 inclus, à la mairie de SAINT-MICHEL-CHAVAIGNES. Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Toute observation peut, par ailleurs, être déposée sur le site internet de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubriques « publications » - « consultation du public » - « dossiers 2014 ».

Monsieur Daniel GAUTELIER (retraité de la Défense), commissaire-enquêteur titulaire ou, le cas échéant, Monsieur Jack PIRON (directeur d'école en retraite), son suppléant, recevra en personne à la mairie de SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES, les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **mardi 2 septembre 2014 de 9h00 à 12h30**
- **samedi 13 septembre 2014 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 23 septembre 2014 de 15h00 à 18h00**
- **vendredi 3 octobre 2014 de 9h00 à 12h30**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie de **SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES**.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée à l'EARL DE LA FLEURIERE, dont le siège social est situé « Les Huppinières » à SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES, porteur du projet.

Cette demande contient une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique est consultable sur le site internet de la préfecture et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES - Bureau de l'utilité publique - Place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, à la mairie de SAINT-MICHEL-CHAVAIGNES ou en consultation sur le site internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.